

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 2750)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 290

présenté par
M. Kasbarian, rapporteur

ARTICLE 19 TER

À l'alinéa 2, par deux fois, substituer aux mots :

« pratiques de laboratoires »

les mots :

« pratiques de laboratoire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.